

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 25 AVRIL 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38
Nb. de représentés : 3
Nb. d'absents : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq avril à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 32/1533 :

Subvention à l'IREPS Réunion pour une e-formation et un appui méthodologique - Avenant n°1 à la convention annexée à la délibération n°28/1294

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, JETTER Régine, BELLON Stephen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. NASSIBOU Guilaine (par Madame ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TEVANEE Jean François), AGATHE Chantal (par Madame JETTER Régine).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, VALY Nazir, GUIEN Marie Claire, VON-PINE Bernard, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 avril 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 avril 2024.



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240425-321533-DE
Date de télétransmission : 29/04/2024
Date de réception préfecture : 29/04/2024

Affaire n°32/1533 : Subvention à l'IREPS Réunion pour une e-formation et un appui méthodologique - Avenant n°1 à la convention annexée à la délibération n°28/1294.

Direction de la Proximité

Par délibération n°28/1294 du 5 septembre 2023, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 5 600 euros à l'IREPS pour :

- Une e-formation de 12 professionnels (enseignants ou encadrants) du premier degré en développement de compétences psychosociales par l'IREPS (Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé) de la Réunion.
- Un appui méthodologique spécifique de l'IREPS à l'élaboration d'outils d'information, de communication, et de préparation aux actions de lutte contre l'addictologie.

Annexée à la délibération, la convention précise dans son article 10 : « La réalisation de l'action précitée à l'article 1 devra débuter au plus tard le 31 décembre de l'année budgétaire en cours ou l'action précitée à l'article 1 devra être engagée financièrement au plus tard le 31 décembre de l'exercice budgétaire en cours ».

Pour des raisons non imputables à l'IREPS, l'action n'a pu être mise en œuvre avant le 31 décembre 2023, comme le stipule la convention, mais est mise en œuvre en 2024.

Pour permettre le versement de la subvention à l'IREPS, il convient de modifier la phrase ci-dessus de l'article 10, en la remplaçant par : « La réalisation de l'action précitée à l'article 1 devra s'achever au plus tard le 31 décembre 2025 ».

Ligne budgétaire : 4232 65748 174 MILDECA AC23-00423R

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention annexée à la délibération n°28 /1294 relative au vote d'une subvention à l'IREPS Réunion pour une e-formation et un appui méthodologique.**
- **D'AUTORISER le Maire ou à défaut l'adjoint(e) délégué(e), à signer tous documents relatifs à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240425-32-1533-DE
Date de télétransmission : 29/04/2024
Date de réception préfecture : 29/04/2024